

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

LA LOI MANITOBAINE SUR LA PROTECTION DES IMAGES INTIMES

RAPPORT ANNUEL 2020-2021



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE
Aider les familles. Protéger les enfants.

cyberaide!ca^{MD}





Ce rapport annuel met en relief le rôle du Centre canadien de protection de l'enfance dans le cadre de la LPPI au Manitoba et présente un résumé des activités pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, conformément à notre entente avec la Province du Manitoba.

Ce rapport a été publié en juin 2021 par le Centre canadien de protection de l'enfance inc. [CCPE]. Sauf indication contraire, les statistiques et les chiffres mentionnés dans le présent document ont été compilés par le Centre canadien de protection de l'enfance à partir des données dont il dispose et couvrent la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Des efforts raisonnables ont été déployés pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité des données.

© 2021, Centre canadien de protection de l'enfance inc., 615 chemin Academy, Winnipeg (Manitoba) R3N 0E7. Tous droits réservés; il est toutefois permis de reproduire cette publication en tout ou en partie et de la conserver dans un système de recherche documentaire à des fins d'information, de référence et de recherche, mais non à des fins commerciales. Il est également permis de faire mention de ce rapport et d'en citer des extraits à condition de mentionner aussi le Centre canadien de protection de l'enfance inc. ainsi que la date et le titre du rapport.

« cyberaide!ca » et « enfants avertis » sont des marques du Centre canadien de protection de l'enfance inc. [CCPE] déposées au Canada. « CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE », « Projet Arachnid », « AidezMoiSVP.ca » et « SHIELD par Projet Arachnid » sont utilisés au Canada comme marques du CCPE.

Le CCPE a l'autorisation ou la permission d'utiliser toutes les images incluses dans le présent rapport ou pense sincèrement que leur utilisation bénéficie de l'exception pour usage loyal. Les photos de banque d'images montrent des mannequins et servent à illustrer le propos. Les messages publiés sur les médias sociaux sont reproduits tels quels et leur reproduction n'équivaut nullement à un cautionnement de la part du CCPE. Toutes les autres marques ou dénominations commerciales citées dans le présent document appartiennent à leurs détenteurs respectifs.

Terminologie des médias sociaux :

Les statistiques sur les médias sociaux se rapportent à des plateformes comme Facebook^{MD} ou Twitter^{MD} et sont fournies par ces dernières. Le CCPE recueille périodiquement ces données à partir de ses comptes de médias sociaux et compile des informations ponctuelles à la fin de chaque campagne.

Un compte de médias sociaux est jugé « atteint » lorsqu'une publication se rapportant à l'objet d'une recherche (message, tweet, pseudo, mot-clic, etc.) apparaît dans le fil d'actualité dudit compte pendant la période étudiée. Une impression est comptabilisée chaque fois qu'une publication apparaît dans un fil de nouvelles, qu'elle soit vue ou non et peu importe le nombre de fois qu'elle apparaît dans un même fil (ce terme s'utilise aussi dans le contexte de la sensibilisation matérielle; voir ci-dessous).

Sensibilisation matérielle (panneaux d'affichage, enseignes, etc.)

La sensibilisation matérielle se mesure généralement en nombre d'impressions. Les impressions correspondent au nombre de fois qu'un support de sensibilisation est vu, peu importe le nombre de fois qu'une même personne le voit. Il s'agit ici d'estimations fournies par l'entreprise qui met le support matériel à disposition.

TABLE DES MATIÈRES

LE CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE	2
Cyberaide.ca	3
FAITS SAILLANTS 2020-2021	4
SIGNALEMENTS DE DNCII TRANSMIS À CYBERAIDE.CA	5
Projet Arachnid – Demandes de suppression d'images d'enfants au début de la puberté et d'enfants pubères	6
Transcender la définition	7
Total des signalements de DNCII transmis à Cyberaide.ca	8
Cas de DNCII signalés à Cyberaide.ca par une personne du Manitoba	9
ACTIVITÉS D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION	14
Éducation et prévention - Ressources numériques	14
TeFaisPasSextorquer.ca	18
ParentsCyberAvertis.ca	19
Formation et éducation	20
Campagnes de sensibilisation	25
LA SUITE DES CHOSES	28
ANNEXE A :	30
Critères de déjudiciarisation	30
Services de soutien offerts par le CCPE	32



LE CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE) est un organisme de bienfaisance voué à la protection de tous les enfants. Il veut réduire l'exploitation et les abus sexuels d'enfants et offre à cette fin des programmes, des services et des ressources aux familles, au personnel éducatif, aux organismes de services à l'enfance et aux forces policières du Canada ainsi qu'à d'autres intervenants. Cyberaide.ca^{MD} – la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants sur Internet – relève aussi du CCPE, de même que Projet Arachnid, une plateforme Web qui détecte les images d'abus pédosexuels connues sur le Web visible et le Web clandestin et qui envoie des demandes de suppression à l'industrie.

Le CCPE, par l'entremise de Cyberaide.ca, offre son aide aux jeunes lorsque des images intimes d'eux-mêmes sont diffusées sans leur consentement et peut, selon les circonstances, faciliter l'envoi de demandes de suppression aux fournisseurs de services, les conseiller sur d'autres moyens de gérer la situation et, le cas échéant, veiller au transfert du dossier au corps de police concerné. L'assistance offerte par le CCPE relève d'une approche globale couvrant toutes les facettes de la problématique, depuis la prévention jusqu'aux tactiques d'intervention et aux ressources.

CYBERAIDE.CA

Les signalements que Cyberaide.ca reçoit du public sont de huit types :



Images d'abus pédosexuels



Tourisme pédophile



Leurre informatique



Trafic d'enfants



Exploitation d'enfants à des fins de prostitution



Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite



Entente ou arrangement avec une autre personne en vue de commettre une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant



Diffusion non consentuelle d'images intimes

Au 31 mars 2021, **Cyberaide.ca** avait traité **4 803 599 signalements en conjonction avec Projet Arachnid**. En 2020-2021, nous avons traité **1 595 346 signalements**. Environ 99 % des signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants reçus en 2020-2021 ont été retransmis à une ou plusieurs instances (corps de police, services de protection de l'enfance ou centrales de signalement étrangères) ou ont donné lieu à l'envoi d'une demande de suppression d'images à un fournisseur de services électroniques.

En date du 31 mars 2021, Cyberaide.ca avait connaissance que les signalements qui lui avaient été transmis par la population canadienne avaient mené à **au moins 580 arrestations policières** et **au moins 542 prises en charge d'enfants en situation d'abus**.

FAITS SAILLANTS 2020-2021

Le 15 avril 2016 marque l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des images intimes (LPII)* au Manitoba. Cette loi vient en aide aux Manitobains lorsque des images intimes ou à caractère sexuel d'eux-mêmes sont diffusées sans leur consentement, en leur offrant des ressources et de l'assistance pour tenter de retirer ces images de l'espace public. Elle permet aux victimes d'intenter une action en dommages-intérêts au civil.

Aux termes de la *LPII*, le CCPE, par l'entremise de Cyberaide.ca, est l'organisme désigné pour recevoir les demandes de renseignements ou d'aide venant des résidents du Manitoba aux prises avec une situation de diffusion non consensuelle d'une image intime ou à caractère sexuel (DNCII).

Cela fait plusieurs années que le CCPE traite des signalements d'autoexploitation juvénile et agit pour faciliter la suppression de ces images et soutenir les jeunes aux prises avec une situation de diffusion d'images à caractère sexuel au sein de leurs pairs. Les services de soutien et les ressources sont systématiquement adaptés par et pour des Manitobains dans le cadre de la *LPII*¹.

En plus de recevoir des signalements et d'offrir du soutien aux jeunes affectés par le partage de photos et de vidéos intimes, le CCPE met à la disposition des Manitobains du matériel de sensibilisation et de prévention adapté (séances de formation en ligne, leçons d'éducation et de prévention, campagnes de sensibilisation, etc.). Voici les faits saillants de ces initiatives pour l'année 2020-2021 :

- Cyberaide.ca a reçu plus de **1 330 signalements** concernant la diffusion d'une photo ou d'une vidéo intime ou à caractère sexuel. De tous ces signalements émanant de la population canadienne, **4 % (60) concernaient un Manitobain** touché par une situation de DNCII.
- Plus de **31 300 visites** en provenance du Manitoba ont été dénombrées sur les sites Web du CCPE qui traitent de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et de problématiques propres aux jeunes et à la DNCII.
- Plus de **150** membres du personnel éducatif, parents, responsables d'enfants, travailleurs en garderie et étudiants de niveau postsecondaire du Manitoba ont assisté à des webinaires animés par le personnel éducatif du CCPE.
- Plus de **30 400** ressources en format numérique ou papier ont été distribuées à des professionnels du Manitoba concernant la DNCII.
- Plus de **5,4 millions** d'impressions sur les médias sociaux ont été générées par une campagne ciblée sur le Manitoba pour faire savoir aux jeunes qu'ils ne sont pas seuls face à une situation de DNCII – Cyberaide.ca est là pour les aider.

¹ Les critères utilisés pour la déjudiciarisation et les services de soutien offerts aux Manitobains sont détaillés à l'annexe A.

SIGNALEMENTS DE DNCII TRANSMIS À CYBERAIDE.CA

En 2020-2021, Cyberaide.ca a reçu plus de **1 330 signalements** concernant la diffusion d'une photo ou d'une vidéo intime ou à caractère sexuel. Cela représente 43 % du total des signalements reçus au cours des cinq dernières années et une augmentation de 110 % par rapport à l'exercice 2019-2020. De tous ces signalements émanant de la population canadienne, **4 % (60) concernaient un Manitobain** touché par une situation de DNCII. Cela représente une augmentation de 25 % des signalements d'origine manitobaine par rapport à l'exercice précédent.

Or, la transmission d'une fiche de signalement en ligne à Cyberaide.ca n'est qu'une des avenues par lesquelles les Manitobains peuvent entrer en relation avec la centrale de signalement et recevoir de l'aide lorsqu'ils sont affectés par une situation de diffusion d'images intimes. Les gens prennent contact avec nos services par notre ligne téléphonique sans frais, par courriel ou par l'un des formulaires de contact de nos sites AidezMoiSVP.ca (repensé pour optimiser le processus en cas de crise), ParentsCyberAvertis.ca, TeFaisPasSextorquer.ca et ProtegeonsNosEnfants.ca.



L'aide que nos analystes apportent à ceux qui communiquent avec nous par téléphone, par courriel ou par nos formulaires de contact n'est pas toujours comptabilisée sous la forme d'un signalement en bonne et due forme dans le système de Cyberaide.ca. Cela s'explique par le fait que les adolescents et les jeunes adultes demandent souvent que l'information ne soit pas consignée officiellement dans notre système parce que leur principal objectif est de faire retirer les images en question et de reprendre le cours de leur vie. **En 2020-2021, Cyberaide.ca a reçu 14 autres demandes de renseignements ou d'assistance via la ligne sans frais et les formulaires de contact.**

Il y a aussi des écoles et des responsables d'enfants qui s'adressent à Cyberaide.ca dans des situations d'autoexploitation juvénile pour savoir comment soutenir les jeunes impliqués et être mis en contact avec les ressources appropriées. Notre aide consiste à répondre aux questions, à préparer des stratégies de protection pour les jeunes, à encadrer les processus de signalement, à faire la liaison avec les services de soutien et à fournir des ressources d'information (*détails plus loin*).

En date du 9 mars 2015, la diffusion non consentuelle d'images intimes (DNCII) a été érigée en infraction en vertu du *Code criminel* du Canada. Si une personne possède une image intime ou à caractère sexuel d'une autre personne, que cette image a été prise dans l'intimité et que la personne **la publie sur Internet ou la transmet** à quelqu'un d'autre en toute connaissance de cause, sachant que la personne dans l'image n'y consentirait pas (ou sans se soucier de savoir si elle y consentirait), la personne qui a publié ou transmis l'image pourrait faire l'objet d'accusations. En substance, « image intime » s'entend d'une image qui présente des scènes de nudité ou d'activité sexuelle, qui a été prise dans un lieu privé ou dans l'intimité, et qui revêt toujours un caractère privé au moment de sa diffusion (en ce sens que la personne sur l'image n'a pas publié ladite image en ligne).

PROJET ARACHNID – DEMANDES DE SUPPRESSION D’IMAGES D’ENFANTS AU DÉBUT DE LA PUBERTÉ ET D’ENFANTS PUBÈRES

Cyberaide.ca reçoit régulièrement de nouvelles données en provenance des fichiers de police nationaux et internationaux, dont des empreintes numériques d’images associées à des cas d’exploitation de jeunes. Les services locaux, comme le Service de police de Winnipeg (SPW) et la division D de la GRC, participent à l’enrichissement de ces fichiers en y versant des empreintes numériques qui sont par la suite versées dans Projet Arachnid. Lorsqu’elle est informée de la diffusion en ligne de photos ou de vidéos intimes d’une prétendue jeune personne du Manitoba, Cyberaide.ca analyse les images en question. La direction de la centrale communique ensuite avec les unités manitobaines de lutte contre l’exploitation des enfants pour vérifier l’âge de la jeune personne lorsqu’elle est pubère. Les empreintes numériques des images sont ensuite versées dans Projet Arachnid de sorte que des demandes de suppression soient envoyées aux fournisseurs de services électroniques lorsque ces images sont détectées. S’il s’agit d’images d’enfants prépubères jugés mineurs après examen visuel de leur état de maturité sexuelle, les empreintes numériques sont versées dans Projet Arachnid et entraîneront là aussi l’envoi de demandes de suppression.

Au cours de l’exercice 2020-2021, **3 901 017 votes de confirmation d’images d’abus pédosexuels ont été enregistrés dans Projet Arachnid**. 1 677 655 demandes de suppression ont été envoyées à des fournisseurs de services électroniques concernant des images d’abus pédosexuels détectées sur leurs serveurs. Les images que le SPW, le Service de police de Brandon et la Division D de la GRC ont versées dans la base de données nationale et qui sont liées à l’exploitation de jeunes prépubères au Manitoba seraient aussi comptabilisées dans ce total.

En plus de ses fonctions d’exploration, Projet Arachnid a évolué en une plateforme qui offre aux entreprises des outils de détection proactive des images d’abus pédosexuels, dont l’API **Shield par Projet Arachnid^{MC}** (Shield). Au lieu d’attendre que Projet Arachnid détecte des images et les en avise, les entreprises peuvent utiliser Shield pour détecter rapidement les images connues sur leurs serveurs et en accélérer ainsi la suppression. Les entreprises qui ne souhaitent pas interagir directement avec Shield peuvent enregistrer leur service ou leur domaine auprès du CCPE pour que les demandes de suppression leur soient envoyées directement à elles plutôt qu’à leur hébergeur.

Certaines entreprises, comme les services de filtrage, peuvent télécharger des listes dynamiques d’adresses URL menant à des images d’abus pédosexuels dans le but de les filtrer.

TRANSCENDER LA DÉFINITION

Le Projet Arachnid met aussi à la disposition de l'industrie sa liste d'empreintes numériques d'images préjudiciables ou violentes, qui leur permet de détecter la présence en ligne d'images qui ne répondent pas à la définition légale de la « pornographie juvénile » au sens du *Code criminel*, mais dont l'existence s'avère néanmoins préjudiciable aux survivant.e.s et aux enfants. Cette catégorie d'images englobe entre autres des images intimes autogénérées qui ont été partagées sur Internet sans consentement. La suppression de ces images répond directement aux recommandations formulées par le CCPE dans son cadre pour la protection et les droits de l'enfant (*Nos manquements envers les enfants : Changer le paradigme*), qui préconise la suppression des photos et des vidéos faisant partie du continuum de l'abus pour faire cesser la revictimisation des survivant.e.s.

Les images associées à des images intimes ne remplissent pas toujours les critères d'illégalité du *Code criminel*, mais elles violent souvent les conditions générales d'utilisation (CGU) de l'hébergeur. Le Projet Arachnid envoie automatiquement des demandes de suppression pour ces images. **Au cours de l'année 2020-2021, Cyberaide.ca a pu obtenir la suppression d'images d'abus pédosexuels pour des jeunes du Manitoba dans 6 situations.**

Pour réduire la revictimisation des survivant.e.s, l'industrie peut non seulement supprimer leurs images, mais aussi les désindexer des résultats de recherche. Les analystes de Cyberaide.ca continuent de travailler avec les fournisseurs de services électroniques pour veiller non seulement à ce que les images soient supprimées, mais aussi à ce qu'elles ne continuent pas d'apparaître ailleurs.

Un exemple concret

Dans un cas particulier survenu ici même au Manitoba, les analystes de Cyberaide.ca ont réussi à faire en sorte que les liens à une image intime d'une jeune personne soient retirés des résultats des moteurs de recherche. L'image en question ne répondait pas clairement à la définition de la « pornographie juvénile » ou d'une « image intime » dans le *Code criminel*, mais elle était tout de même préjudiciable pour la jeune personne. Elle figurait sur un site dont les responsables ignoraient les demandes de suppression et se livraient à des pratiques abusives en exigeant de fortes sommes d'argent pour supprimer des images. Pour réduire la visibilité de la victime, les analystes de Cyberaide.ca sont intervenus auprès des moteurs de recherche pour qu'ils désindexent les liens vers la page où figurait l'image en question, de sorte qu'ils n'apparaissent plus dans les résultats des recherches lancées à partir des renseignements personnels de la jeune personne.

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

TOTAL DES SIGNALEMENTS DE DNCII TRANSMIS À CYBERAIDE.CA

En 2020-2021, Cyberaide.ca a reçu plus de **1 330 signalements** dans la catégorie DNCII :



Dans **54 %** des cas, le sujet de la photo ou de la vidéo mise en circulation était un jeune, et dans **46 %** des cas, le sujet était un adulte.



Dans **45 %** des cas, il s'agissait de jeunes de 14 à 17 ans.



Dans **87 %** des cas, l'auteur du signalement a laissé ses coordonnées.



Dans **63 %** des cas, l'auteur du signalement était le sujet de l'image.



Dans **57 %** des cas, la victime avait reçu des menaces.

CAS DE DNCII SIGNALÉS À CYBERAIDE.CA PAR UNE PERSONNE DU MANITOBA

Lorsqu'un signalement arrive sur le système sécurisé de Cyberaide.ca, un analyste à la protection de l'enfance :

- évalue en premier lieu la possibilité qu'un enfant soit en danger et élève le degré de priorité du signalement lorsqu'il contient des informations sur l'enfant victime ou le suspect présumé;
- décompose le signalement en fonction du nombre d'incidents qu'il contient. Par exemple, un même signalement pourrait contenir des informations sur un site Web et un clavardoir. Les analystes considéreraient alors qu'il s'agit de deux incidents distincts et les analyseraient séparément².





Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

- **60 signalements** d'origine manitobaine ont été soumis dans la catégorie DNCII et 14 demandes ont été faites par des parents de jeunes et des adultes manitobains via notre ligne sans frais ou nos adresses courriel ou formulaires de contact pour de l'assistance en cas de diffusion non consensuelle d'images intimes. Dans chaque cas impliquant une enquête, la personne n'a pas voulu faire de signalement.
- **58 de ces 60 signalements** ont été faits via la fiche de signalement en ligne de Cyberaide.ca (cyberaide.ca/signalement); les deux autres ont été faits via la ligne sans frais de Cyberaide.ca.
- Une personne a choisi de ne pas laisser ses coordonnées³; dans les 59 autres cas, la personne a laissé un numéro de téléphone ou une adresse courriel.
- **33 %** des incidents signalés (20) concernaient des images partagées avec des appareils mobiles; **22 %** (13) portaient sur des images publiées à la vue du public sur un site Web; **8 %** (5) concernaient un incident survenu dans un clavardoir ou sur une messagerie instantanée; **2 %** (1) concernaient un incident impliquant l'utilisation du courriel; et **35 %** (21) des signalements ne contenaient pas suffisamment d'informations pour permettre d'établir clairement la technologie associée à l'incident de DNCII.
- **38 %** des signalements (23) concernaient des jeunes âgés de 14 à 17 ans; **38 %** (23) concernaient un adulte de moins de 30 ans qui signalait un cas de DNCII; **15 %** (9) concernaient un adulte de 30 ans ou plus qui signalait un cas de DNCII; **3 %** (2) concernaient un enfant de moins de 14 ans; et **5 %** (3) concernaient une situation qui n'avait rien à voir avec la DNCII.

² Un analyste à la protection de l'enfance attribue à chaque incident une classification secondaire (propre à Cyberaide.ca) basée sur le *Code criminel* du Canada. Cela permet de confirmer ou de corriger la classification attribuée par l'auteur du signalement.

³ L'auteur d'un signalement à Cyberaide.ca a la possibilité de s'identifier ou non; la seule chose qu'on lui demande, c'est d'indiquer son âge. Après avoir fait son signalement (par téléphone ou par Internet), l'auteur obtient un numéro de confirmation. Dans le cas d'un signalement anonyme, ce numéro attesterait que l'auteur a bel et bien signalé ses inquiétudes.

- En ce qui a trait aux jeunes dans les images en question :

 Dans 57 % des cas (13), l'auteur du signalement était la jeune personne sur l'image intime.	 Dans 26 % des cas (6), l'auteur du signalement était un.e ami.e ou un.e camarade de la jeune personne sur l'image.
 Dans 4 % des cas (1), l'auteur du signalement était un frère ou une sœur adulte de la jeune personne sur l'image.	 Dans 13 % des cas (3), l'auteur du signalement était un professionnel qui travaillait avec la jeune personne (enseignant ou administrateur scolaire, thérapeute, travailleur social, etc.).

- Lorsqu'un signalement de DNCII venait d'un adulte, l'auteur du signalement était l'adulte figurant sur la photo ou la vidéo dans 84 % des cas (27).
- Après évaluation par un analyste, les classifications secondaires se décomposent comme suit :

 65 % des incidents (39) ont été classés sous « Diffusion non consensuelle d'images intimes ».	 2 % des incidents (1) ont été classés sous « Leurre ».
 12 % des incidents (7) ont été classés sous « Informations insuffisantes ».	 8 % des incidents (5) ont été classés sous « Autre ».
 8 % des incidents (4) ont été classés sous « Pornographie juvénile ».	 5 % des incidents (3) ont été classés sous « Hors mandat ».

Cyberaide.ca a retransmis 13 des 60 signalements aux autorités policières ou à la protection de l'enfance, avec les résultats suivants :

 Dans cinq cas, Cyberaide.ca est intervenue (après consultation avec les autorités policières) auprès des fournisseurs de services électroniques pour obtenir la suppression des images liées à l'incident. Ces images ont aussi été versées dans Projet Arachnid dans une logique de détection et de suppression continue.	 Dans un cas, la police a tenté de contacter l'auteur du signalement pour avoir plus de détails, sans jamais avoir de réponse et la police a fermé le dossier.
 Dans trois cas, Cyberaide.ca a tenté plusieurs fois de contacter la jeune personne pour lui apporter un complément de soutien, sans jamais avoir de réponse.	 Dans un cas, Cyberaide.ca a procédé à la demande de la police à une intervention éducative auprès de l'auteur du signalement pour lui donner de l'information et des ressources afin de l'aider à gérer la situation et à reprendre le contrôle d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel.
 Dans un cas, Cyberaide.ca a tenté de contacter la jeune personne pour lui apporter un complément de soutien, mais l'adresse courriel fournie par cette dernière s'est avérée invalide.	 Dans deux cas, le dossier a été fermé sans plus de détails.

⁴ Un analyste à la protection de l'enfance attribue à chaque incident une classification secondaire (propre à Cyberaide.ca) basée sur le *Code criminel* du Canada. Cela permet de confirmer ou de corriger la classification attribuée par l'auteur du signalement.

En ce qui concerne les 12 signalements qui concernaient des jeunes et qui n'ont pas été retransmis à la police ou à la protection de l'enfance :

- dans quatre cas, le signalement contenait peu d'informations et Cyberaide.ca a tenté de contacter l'auteur du signalement ou la jeune personne pour avoir plus de détails, sans jamais avoir de réponse;
- dans quatre cas, le signalement venait de jeunes de 16 et 17 ans qui demandaient de l'aide pour faire supprimer des images. Ils n'avaient laissé qu'une adresse courriel pour les contacter et ne voulaient pas que la police intervienne;
- dans deux cas, le signalement venait d'un parent ou d'un tuteur protecteur qui demandait de l'aide pour faire retirer des images d'Internet ou gérer une situation entre pairs;
- dans un cas, le signalement venait d'un thérapeute familial qui aidait sa cliente et la famille de celle-ci à obtenir de l'aide pour gérer une situation entre pairs;
- dans un cas, le signalement ne contenait aucune information permettant de joindre son auteur.

Pour ces signalements ainsi que les appels téléphoniques et les demandes venant d'adultes confrontés à une situation de DNCII, des conseils ont été donnés à l'auteur du signalement sur les mesures à prendre pour faire face à la situation, dont :

- de l'information sur la marche à suivre pour contacter les sites Web et les renseignements à fournir;
- des conseils sur les moyens de s'adresser à la personne en possession de l'image;
- de l'encouragement à obtenir le soutien d'une ou de plusieurs personnes et à prendre soin de soi;
- de l'information sur la marche à suivre pour obtenir une ordonnance de protection sous la forme d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public;
- de l'information sur la réclamation de dommages-intérêts (mais pas de conseils juridiques).

Dans certaines circonstances, le personnel du CCPE a aussi aidé des adultes à s'adresser à des sites Web pour obtenir la suppression d'images diffusées sans leur consentement.

Exemples de suites données à des demandes et à des signalements reçus aux termes de la loi sur la DNCII ou de la LPII

Voici quelques exemples de suites qui ont été données à des demandes et à des signalements reçus par Cyberaide.ca et le CCPE.

1. Signalement de DNCII venant d'une jeune :

- Une jeune rapporte qu'un pair fait circuler des images intimes d'elle et en a publié au moins une sur Internet.
- Elle indique qu'à sa connaissance, toutes les publications ont été supprimées, mais elle s'inquiète que l'image en question soit diffusée ou publiée de nouveau.

Soutien fourni par le CCPE :

- Le signalement a été retransmis à la police et à la protection de l'enfance étant donné que la jeune avait précédemment eu affaire aux deux instances.
- Après consultation avec la police et la protection de l'enfance, les images de la jeune ont été versées dans Projet Arachnid pour en faciliter la suppression au cas où elles réapparaîtraient sur Internet.

2. Signalement de DNCII venant d'une adulte :

- Une jeune adulte rapporte avoir trouvé sur Internet des vidéos d'elle remontant à quelques années.
- La vidéo originale avait été enregistrée sans son consentement durant une conversation vidéo avec un inconnu.
- L'adulte s'est adressée au CCPE pour qu'on l'aide à obtenir la suppression des vidéos.

Soutien fourni par le CCPE :

- Les analystes de Cyberaide.ca ont envoyé au nom de l'adulte des demandes de suppression à plusieurs sites Web où figurait la vidéo.
- Ils l'ont aussi dirigée vers un groupe de soutien pour les adultes victimes de DNCII.

3. Demande pour une jeune venant d'un adulte :

- La demande venait d'un intervenant d'une école secondaire.
- Une jeune femme de 16-18 ans avait transmis une image intime à un homme de 18-20 dans le contexte d'une relation amoureuse.
- Elle craignait que l'homme soit toujours en possession de l'image et qu'il la partage.

Soutien fourni par le CCPE :

- Renseignements sur le Projet Arachnid au cas où l'image serait partagée.
- Conseils concernant l'envoi d'un message à l'homme pour lui demander de supprimer l'image en question et l'informer que la jeune femme ne consent ni à son partage ni à sa publication.
- Renseignements et ressources à remettre à la jeune femme et à ses parents.

ACTIVITÉS D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION

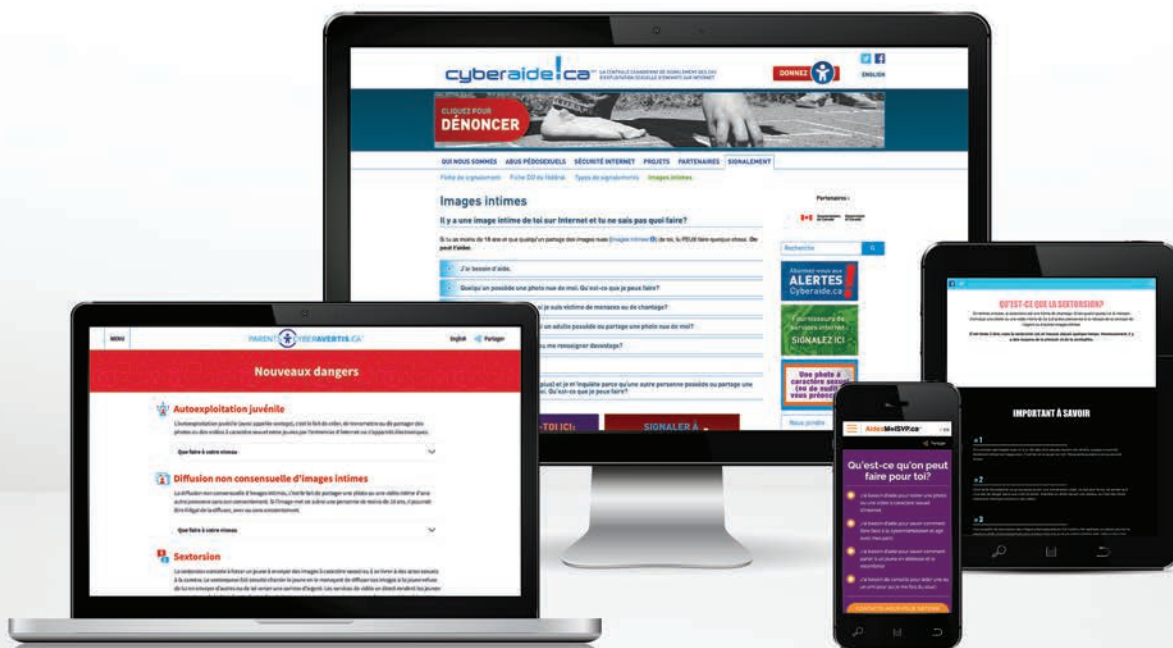
ÉDUCATION ET PRÉVENTION - RESSOURCES NUMÉRIQUES

Cyberaide.ca s'occupe de tenir à jour l'information publiée sur les sites AidezMoiSVP.ca, ParentsCyberAvertis.ca et TeFaisPasSextorquer.ca concernant l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et la diffusion non consentie d'images intimes chez les jeunes. Ces sites très fréquentés sont actualisés régulièrement à la lumière des nouvelles tactiques utilisées pour soutirer des images intimes aux jeunes.

Les informations recueillies par Cyberaide.ca nous servent aussi à orienter et à actualiser nos ressources d'éducation et de prévention offertes en téléchargement et mises à la disposition des organismes de services à l'enfance, des familles, des forces policières et des écoles par l'entremise de ces sites. En 2020-2021, nous avons enregistré pour le Manitoba :

- Plus de **2 800 visites** sur le site AidezMoiSVP.ca, qui explique aux ados comment stopper la propagation de photos et de vidéos à caractère sexuel et les soutient dans leurs démarches.
- Plus de **5 000 visites** sur le site ParentsCyberAvertis.ca pour de l'information sur la DNCII et la sextorsion.
- Plus de **1 300 pages vues** sur le site Cyberaide.ca pour les pages consacrées à la DNCII.
- Plus de **50 visites** sur le site TeFaisPasSextorquer.ca, qui traite avec humour de la problématique de la sextorsion et qui explique aux ados comment s'en protéger.

- Plus de **850 téléchargements** de ressources sur la DNCII et la sextorsion, dont les ressources numériques suivantes :
 - » Guides pour faire face à une situation de partage d'une image intime (autoexploitation juvénile) pour les familles et les écoles
 - » Fiche d'information sur l'autoexploitation juvénile
 - » Brochure *Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique*
 - » Cahier d'activités *C'est quoi l'affaire?*
 - » Cahier d'activités *C'est une grosse affaire*
 - » Plan de leçon sur la sextorsion
 - » Fiches téléchargeables du site AidezMoiSVP.ca sur différents sujets (comment obtenir de l'aide pour faire supprimer des images, lois entourant la DNCII, où trouver du soutien, etc.).



Guides sur l'autoexploitation juvénile et AidezMoiSVP.ca

Nos guides pour faire face à une situation de partage d'une image intime (autoexploitation juvénile) ont été créés en réponse à la multiplication des signalements à Cyberaide.ca concernant des cas de sextage. Ces guides demeurent de précieuses ressources pour les familles, les écoles, les organismes de services à l'enfance et les corps de police. Pour l'exercice 2020-2021 :

- Plus de **380 exemplaires papier des guides sur l'autoexploitation juvénile** ont été distribués dans tout le Manitoba
- Plus de **390 fiches de prévention sur l'autoexploitation juvénile et la DNCII** ont été téléchargées depuis le Manitoba à partir des sites Cyberaide.ca, AidezMoiSVP.ca et ProtegeonsNosEnfants.ca.

La promotion des guides sur l'autoexploitation juvénile se fait également par le biais d'envois postaux aux écoles canadiennes (8 600 écoles anglaises et 3 100 écoles françaises) et de l'infolettre Enfants avertis^{MD}, qui a été remaniée en 2020-2021 pour que le personnel éducatif reçoive de l'information et des ressources à jour durant les périodes de fermeture scolaire et d'apprentissage à distance.



AidezMoiSVP.ca

Les guides sur l'autoexploitation juvénile sont utiles aux écoles et aux parents pour gérer des situations d'autoexploitation juvénile, mais les ados se sentent souvent démunis face à la diffusion d'une photo ou d'une vidéo intime. C'est pourquoi nous avons créé AidezMoiSVP.ca. Ce précieux site Web aide les ados à stopper la diffusion de photos et de vidéos à caractère sexuel et à obtenir du soutien dans leurs démarches.

En 2020-2021, le site AidezMoiSVP.ca a reçu plus de 57 400 visites, dont plus de 2 800 en provenance du Manitoba. Les visiteurs manitobains **passaient près de cinq minutes** sur le site (la moyenne canadienne est d'environ deux minutes). La page « Retirer des photos ou des vidéos » demeure la plus consultée, gage de l'aide essentielle apportée par le site AidezMoiSVP.ca.

Le CCPE a donc entrepris, au début de l'année 2021, de préparer une nouvelle version du site qui offrira aux ados une présentation simplifiée des démarches à entreprendre pour faire retirer des photos et des vidéos sur les plateformes de médias sociaux populaires ainsi que de l'information à savoir où et comment trouver du soutien émotionnel et des liens rapides vers des services essentiels comme Cyberaide.ca et Jeunesse, J'écoute^{MD}.

Plus que jamais, les médias sociaux sont un moyen incontournable de communiquer au public cible d'AidezMoiSVP.ca de l'information sur la suppression de photos et de vidéos, le soutien émotionnel et les sources d'aide. Les nombreuses campagnes que nous avons menées en 2020-2021 ont généré plus de 28 000 impressions sur Facebook, Instagram^{MD} et Twitter au Manitoba. Nous avons aussi diffusé sur Snapchat^{MD} une publicité ciblée qui a généré plus de 700 000 impressions et 7 500 balayages de bas en haut vers AidezMoiSVP.ca.





TEFAISPASSEXTORQUER.CA

Cyberaide.ca reçoit mensuellement une moyenne de 45 signalements de sextorsion venant de partout au Canada; de ce nombre, deux signalements en moyenne viennent du Manitoba. Dans bien des cas, ces signalements mettent en cause des individus qui communiquent avec des jeunes par l’entremise des médias sociaux et de plateformes de diffusion en direct comme Snapchat, Google Hangouts^{MD}, Facebook Messenger et Omegle^{MC}.

En termes simples, la sextorsion est une forme de chantage. C’est quand un internaute menace de diffuser une photo ou une vidéo intime d’un enfant ou d’un adolescent si ce dernier refuse de lui envoyer de l’argent ou d’autres images intimes.

De toutes les campagnes du CCPE, la campagne *Te fais pas sextorquer, envoie un rat-taube nu* (lancée en 2017) suscite toujours beaucoup d’engagement. Le caractère non conventionnel de cette campagne permet d’aborder de front la menace tangible de la sextorsion et d’appeler les ados à s’en prémunir, tout en leur offrant un moyen original de répondre à une demande de photo nue.

Le nombre de mèmes et de gifs de rats-taupes nus qui ont été téléchargés depuis le site de la campagne (TeFaisPasSextorquer.ca) et partagés dans le monde entier dépasse largement 500 000 et fait en sorte de garder les ados bien conscients du danger.

Le site offre aussi des conseils aux ados pour prévenir la sextorsion ainsi qu’un plan de leçon pour le personnel éducatif et les forces policières. En 2020-2021, le plan de leçon a été **téléchargé près de 200 fois (4 % des téléchargements viennent du Manitoba)**. L’équipe éducation du CCPE l’insère souvent dans ses présentations sur la sécurité en ligne destinées aux écoles, aux forces policières et aux parents. Le plan de leçon a également servi de base au développement de la nouvelle leçon Enfants avertis sur la sécurité en ligne pour la 8^e année.

Le rat-taube nu continue d’attirer l’attention sur les médias sociaux, cumulant plus de 17 000 impressions au Manitoba par le biais de publications payantes et organiques en 2020-2021.



PARENTSCYBERAVERTIS.CA

Avec Cyberaide.ca, le CCPE dispose de données exclusives sur les dangers d'Internet pour les enfants et communique cette information aux familles avec des conseils pour protéger les enfants. Le site ParentsCyberAvertis.ca propose non seulement des articles pertinents sur les tendances observées par Cyberaide.ca, mais aussi des éléments concrets qui aideront les parents à mieux comprendre la vie numérique de leurs enfants.

En 2020-2021, le CCPE a consacré un article à la pornographie – un sujet dont il est souvent difficile de parler avec des enfants et des adolescents, mais une conversation extrêmement importante à avoir. Les jeunes ne comprennent pas que ce qu'ils voient relève de la fiction et du divertissement pour adultes et que ça peut les amener à se faire une fausse idée de la sexualité et des relations saines. On peut bien sûr dénoncer l'abondance de scènes de violence pure et simple, mais la pornographie présente aussi des particularités – comme le manque d'intimité – qui bouleversent la conception d'une relation saine (pensons par exemple au partage d'images intimes).

Près de 700 Manitobains ont lu ce texte important.



Enfants avertis

Enfants avertis est le programme interactif national du CCPE qui, à travers des leçons âge par âge, permet aux enfants d'apprendre des techniques d'autoprotection qui les rendront moins vulnérables sur Internet et dans la vraie vie.



À l'heure actuelle, le programme Enfants avertis est utilisé dans des écoles de 97 % des divisions, conseils et districts scolaires du Manitoba.



Photo: un mannequin. Pour illustrer le texte.

Enfants avertis 9/10 année : Pour des relations saines : En 2020, le CCPE a lancé un nouveau plan de leçon numérique et une série de vidéos dans le but de susciter d'importantes conversations avec les élèves de 9^e-10^e année et de les outiller pour prendre les bonnes décisions dans des situations difficiles. Les sujets abordés dans les vidéos, dont les limites, le consentement sexuel, les stéréotypes et les comportements sains et malsains dans une relation (par exemple, ce qu'il faut faire quand on se fait demander des photos nues avec insistance), permettront aux jeunes de développer leur sens critique pour réduire leur vulnérabilité.

Plus de **17 200 membres du personnel éducatif** du Manitoba ont obtenu un compte d'accès aux leçons et aux vidéos depuis leur publication.



Leçons sur la sécurité en ligne – 7^e-8^e année

La pandémie a amené les enfants à passer plus de temps sur Internet (autant pour l'école que pour les loisirs), de sorte qu'on n'a jamais eu autant besoin de ressources en matière de sécurité en ligne. Soucieux de soutenir le personnel enseignant dans le contexte de l'apprentissage à distance et de répondre à l'urgent besoin d'information des familles, le CCPE a lancé des leçons numériques gratuites sur la sécurité en ligne pour les enfants et les adolescents de la 3^e à la 8^e année. Les sujets abordés sont : quoi faire lorsqu'on voit des choses « bizarres » sur Internet, les relations saines et malsaines, le consentement et les moyens d'obtenir de l'aide. Dans les leçons pour la 7^e et la 8^e année, il est notamment question des dangers du partage de photos et de vidéos, de sextorsion et des moyens d'avoir de l'aide quand des images de soi circulent sans contrôle sur Internet.

Environ **870 Manitobains** ont obtenu un accès aux leçons sur la sécurité en ligne depuis leur lancement.

Séances Zoom et présentations numériques

Avant même que la pandémie ne mette un frein aux voyages et aux présentations en personne, la demande de perfectionnement professionnel en ligne avait explosé. Dans ce contexte, le CCPE a continué de développer de nouvelles présentations adaptées à l'apprentissage en ligne pour le personnel éducatif et les organismes de services à l'enfance. La formation destinée au personnel éducatif et aux écoles porte sur les réalités de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, en particulier les tendances observées par Cyberaide.ca pendant la pandémie (la DNCII et la sextorsion, les limites professionnelles à respecter lorsqu'on travaille avec des enfants via Internet et l'élaboration de politiques et de procédures pour mieux protéger les enfants à l'école et dans le contexte de l'éducation en ligne).

Commentaire : « Une présentation exceptionnelle et un travail incroyable. »

– Un membre du personnel éducatif du Manitoba

Les écoles ont aussi fait appel au CCPE pour apporter du soutien aux parents en matière de sécurité en ligne. Pour répondre à cette demande, le CCPE a créé une nouvelle présentation sur la sécurité en ligne pour les familles.

Cette présentation donnée par Zoom portait sur les dangers pour les enfants et les jeunes selon les données compilées par Cyberaide.ca, les mesures que les familles peuvent prendre pour protéger leurs enfants, les points à discuter au sujet de la sécurité en ligne et les ressources et services complémentaires que le CCPE offre aux familles. Les séances Zoom ont connu beaucoup de succès et ont donné lieu à des échanges extraordinaires qui n'auraient pas été possibles si la présentation avait simplement été envoyée par courriel aux parents.

Commentaire : « J'ai trouvé ça très utile et très clair. J'ai consulté plusieurs sites Web, j'ai demandé conseil à des amis ces derniers mois, et cette présentation résume tout, en plus de proposer des ressources très conviviales... J'ai trouvé réponse à mes questions et je vois mieux comment parler à mon enfant de sa vie numérique... C'est une présentation que tous les parents/responsables d'enfants/enseignants devraient voir. »

– Un parent qui a assisté à une séance Zoom



Autres activités d'éducation et de formation

Les formations sur la diffusion non consentie d'images intimes ainsi que la *LPII* du Manitoba et ses implications mobilisent quelques autres équipes du CCPE, dont le service juridique.

Par exemple, en novembre 2020, l'avocate générale du CCPE, Monique St. Germain, a fait une présentation au personnel du bureau des droits de la personne, du service juridique et du centre de ressources sur la violence sexuelle de l'Université du Manitoba, pour les familiariser avec l'infraction de DNCII. En plus de brosser un portrait du CCPE et de son rôle par rapport à la *LPII* du Manitoba, la formatrice a expliqué la raison d'être de l'infraction de DNCII au Canada et donné un aperçu de la jurisprudence canadienne et des tendances émergentes en la matière.

Le CCPE relève aussi les cas rapportés de DNCII qui pourraient être liés à des accusations de pornographie juvénile (et les contestations constitutionnelles qui s'ensuivent) et où l'accusé est une personne de moins de 18 ans ainsi que les cas de DNCII où des accusations sont portées contre une personne de plus de 18 ans. Nous utilisons ces informations dans des formations destinées à notre personnel ainsi qu'à d'autres intervenants, comme les procureurs de la Couronne.

Une première au Manitoba : En 2019, le CCPE a déposé pour la première fois dans une audience de détermination de la peine au Manitoba une nouvelle déclaration au nom d'une collectivité (DC) portant sur les préjudices causés aux victimes de la DNCII. L'accusé dans cette affaire a été condamné à une peine de 14 mois et le ministère public a porté cette décision en appel. Dans sa décision rendue par écrit en 2020, la Cour d'appel du Manitoba a augmenté la peine à deux ans moins un jour, citant des extraits de la DC du CCPE concernant les répercussions durables de la DNCII. **C'était la première fois qu'une DC déposée par le CCPE était référencée dans une décision écrite rendue par une cour d'appel au Canada.**

Aider les jeunes à comprendre : La déjudiciarisation offre aux jeunes accusés d'une infraction de DNCII la possibilité d'assister à une séance de sensibilisation à la dimension criminelle de la DNCII plutôt que d'être assujettis aux procédures judiciaires prévues par le *Code criminel*. En 2020-2021, un procureur de la Couronne du Manitoba a demandé au CCPE de donner deux séances de sensibilisation à des personnes accusées de DNCII :

- Une femme de 20 ans a assisté en compagnie de sa mère à une séance de sensibilisation d'une durée de deux heures. Le CCPE l'a par la suite aidée à désactiver ses comptes de médias sociaux.
- Une femme de 28 ans a assisté (seule) à une séance de sensibilisation d'une durée de deux heures.

Les points habituellement traités dans les séances de sensibilisation sont :

- Une présentation générale du CCPE
- La loi concernant la DNCII
- Les conséquences de la DNCII
- Les répercussions de la DNCII sur les victimes

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

En 2020-2021, le CCPE a mené plusieurs campagnes pour sensibiliser la population manitobaine à la diffusion non consensuelle d'images intimes ainsi qu'à l'aide et au soutien offerts par Cyberaide.ca.

Laissez-nous vous aider

Les jeunes se sentent souvent bien seuls lorsque des photos ou des vidéos intimes d'eux circulent sur Internet. Par cette campagne, le CCPE a rappelé aux adolescents et aux jeunes adultes que Cyberaide.ca pouvait les aider à reprendre le contrôle et à faire supprimer ces images.

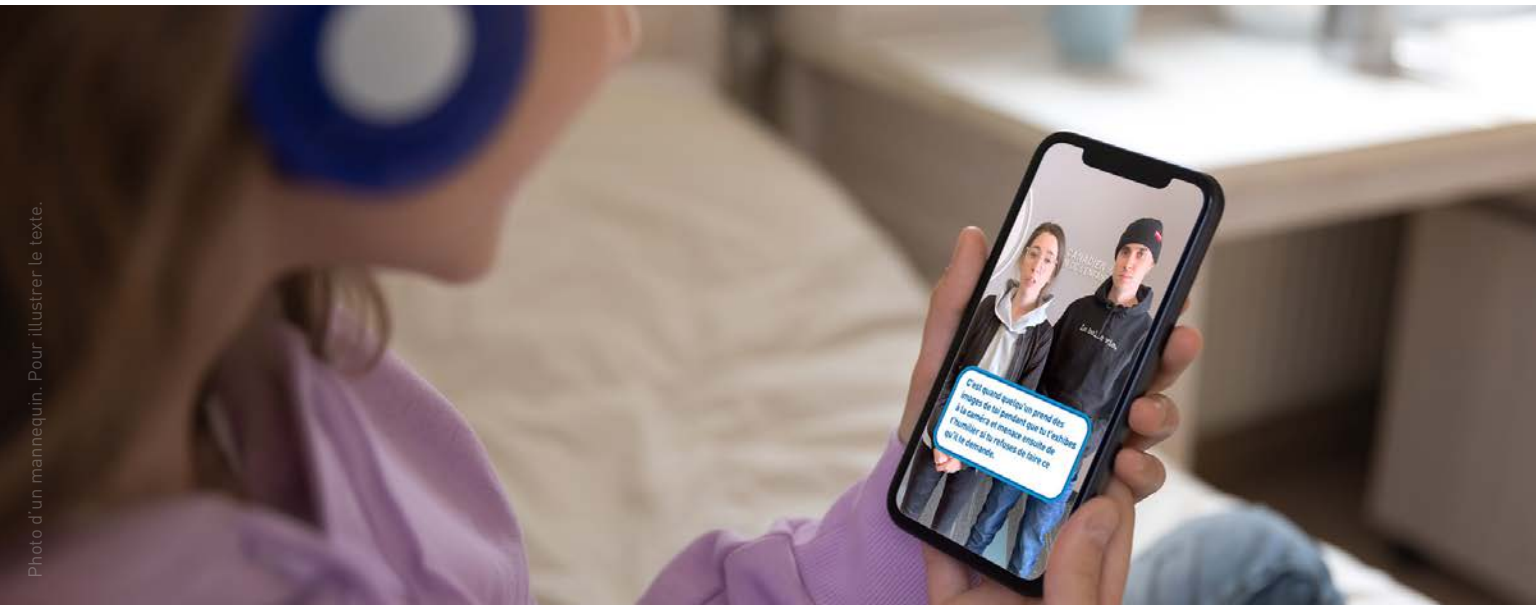
Des annonces ont été placées sur des plateformes populaires auprès des jeunes comme Snapchat, dont l'annonce a généré plus de **2,6 millions d'impressions** et plus de **24 000 balayages de bas en haut** au Manitoba seulement, ainsi que sur YouTube^{MD}, Facebook et Instagram. Le CCPE a aussi véhiculé le message de la campagne à travers sa toute première annonce sur Spotify^{MD}, qui a généré plus de **370 000 impressions**.

Des placements ont aussi été faits sur panneaux d'affichage, dans des abribus et dans les transports publics à Winnipeg, Brandon et dans d'autres régions du Manitoba, pour un total de plus de **8 millions d'impressions**.

Pendant la campagne, la page [Cyberaide.ca/imagesintimes](https://www.cyberaide.ca/imagesintimes), qui explique aux jeunes quoi faire en cas de diffusion d'images intimes, a obtenu plus de **16 700 pages vues** en un peu moins de quatre semaines, dont **2 %** en provenance du Manitoba⁵.



⁵ Du 4 au 31 mars 2021



Journée pour un Internet plus sûr

Chaque année, au début de février, la Journée pour un Internet plus sûr (SID) permet à des gens de partout dans le monde de s'unir pour apprendre aux enfants et aux ados à se servir du numérique de façon prudente et responsable. Pour l'édition 2021, le CCPE a lancé une série de vidéos sur la sextorsion destinées aux jeunes. Ces courtes vidéos expliquent en quoi consiste la sextorsion, comment les jeunes se font prendre au piège et où ils peuvent trouver de l'aide; un complément d'information est offert sur le site Cyberaide.ca pour diriger les familles et le personnel éducatif vers des ressources qui les aideront à protéger les jeunes contre ce stratagème.

Certaines vidéos de la série ont été promues sur les médias sociaux, notamment dans le contexte de la première publicité TikTok^{MC} du CCPE, qui a généré plus de **8 millions impressions, 47 000 clics sur le lien, 15 000 mentions J'aime** et plus de **380 commentaires**, dont :



« Mine de rien, je conserve cette vidéo »

« Enfin une pub utile; c'est la première fois que j'en vois une »

« Il faut que j'envoie ça à mon prof de santé »

« Cette pub devrait devenir virale parce qu'elle rend service aux gens »

TikTok a généré 85 % du trafic venant des médias sociaux sur la page Cyberaide.ca/sextorsion, qui a connu un énorme pic de trafic le 9 février avec plus de **6 700 visites**, comparativement à 506 la semaine précédente. Un peu plus de **4 %** du trafic provenait du Manitoba.



Entrevues médiatiques : En 2020-2021, le personnel du CCPE a participé à environ **36 entrevues médiatiques** consacrées à l'autoexploitation juvénile, à la sextorsion et à la DNCII. Toutes ces entrevues ont été diffusées au Manitoba.

LA SUITE DES CHOSES

Le CCPE continuera d'apporter du soutien aux Manitobains confrontés à des situations de DNCII dans l'année à venir. Nous travaillerons aussi activement à réaliser les objectifs suivants :

Travailler davantage avec les forces de l'ordre pour améliorer les services de soutien aux victimes

En 2020-2021, les escouades du Service de police de Winnipeg spécialisées dans l'exploitation des enfants, la violence familiale et la lutte contre l'exploitation ont continué de diriger les victimes de la DNCII et leurs familles vers le CCPE pour obtenir du soutien. Le CCPE continuera de travailler avec ces escouades pour mieux faire connaître la gamme complète de ses services et les aider à agir face aux abus de ce type.

En 2021-2022, le CCPE et le Service de police de Winnipeg s'efforceront d'améliorer la formation donnée aux agents de première ligne sur la *LPPI* et le soutien disponible.

Accroître l'utilisation de Projet Arachnid pour transmettre des demandes de suppression d'images d'enfants pubères

Cyberaide.ca continue de développer des façons d'obtenir la suppression des images produites par des jeunes lorsque Projet Arachnid les détecte sur divers sites et plateformes. Dans le but de réduire le volume d'images à caractère sexuel qui causent préjudice aux jeunes lorsqu'elles sont publiées sur Internet, le CCPE a commencé à envoyer automatiquement des demandes de suppression d'images à l'industrie en cas de violation des conditions générales d'utilisation.

En 2021-2022, le CCPE poursuivra sur cette voie et s'attend à ce que les jeunes soient plus nombreux à demander son aide pour envoyer de telles demandes.

Explorer d'autres moyens de soutenir les jeunes adultes

En 2021-2022, le CCPE examinera des moyens d'améliorer le soutien aux victimes de DNCII âgées de plus de 18 ans. Au-delà des conseils et de l'assistance fournis à cette clientèle, le CCPE est en train d'étudier des moyens de mettre des mécanismes en place pour aider directement les jeunes adultes à obtenir la suppression de leurs images intimes sur Internet.

Mener des campagnes de sensibilisation sur les moyens d'obtenir de l'aide en cas de DNCII (renseignements sur la suppression des images, etc.)

En 2021-2022, le CCPE mènera une campagne provinciale sur les moyens d'obtenir de l'aide en cas de DNCII et les ressources offertes sur les sites AidezMoiSVP.ca et Cyberaide.ca. D'autres campagnes viseront par ailleurs à faire prendre conscience aux jeunes que le partage d'images intimes est une affaire grave qui peut avoir des effets traumatiques sur les jeunes victimes. Projet Arachnid nous a permis de constater que les images d'adolescents pubères peuvent souvent se retrouver sur des sites pour adultes. De plus en plus d'ados demandent à Cyberaide.ca de les aider à faire supprimer des images et nous prévoyons que ce nombre ne fera qu'augmenter en 2021-2022 avec le lancement de nouvelles campagnes de sensibilisation au Manitoba.

Donner des formations sur la DNCII aux professionnels

Les divisions, conseils et commissions scolaires, les agents scolaires, les services à la famille et d'autres instances continuent de réclamer de la formation sur la problématique de la DNCII et sur les moyens de gérer l'afflux de dossiers de partage d'images intimes impliquant des jeunes.

Le CCPE offrira en 2021-2022 plus de formations sur la DNCII et ses services de soutien en la matière. Ces formations traiteront notamment de l'aide à la suppression d'images, des capacités de Projet Arachnid pour aider les personnes touchées par ce problème, des ressources éducatives ainsi que de la possibilité de diriger vers nos services d'aide aux victimes les ados (et les adultes) affectés par une situation de partage d'une photo ou d'une vidéo intime.

Diffuser des ressources d'éducation et de prévention

Le matériel de sensibilisation et de prévention de Cyberaide.ca se veut un complément aux services d'intervention de la centrale de signalement et permet aux Manitobains de profiter d'une gamme complète de services de soutien. Les informations provenant de Cyberaide.ca, du service de l'éducation, du service juridique et des experts qui collaborent avec le CCPE nous permettront de tenir à jour notre matériel de sensibilisation et de prévention à la lumière des nouveaux enjeux et des problématiques entourant la *LPII*.

Nous continuerons de promouvoir le matériel de sensibilisation et de prévention de Cyberaide.ca à travers des envois postaux aux écoles, des infolettres et des publications sur les médias sociaux pour que les Manitobains soient toujours plus nombreux à connaître et à consulter ces précieuses ressources.

ANNEXE A :

CRITÈRES DE DÉJUDICIARISATION

Il s'est avéré nécessaire d'établir des critères à considérer pour la déjudiciarisation d'un dossier. Pour les besoins de la cause, nous avons établi une distinction selon l'âge de la personne touchée par la diffusion d'une image intime ou à caractère sexuel (moins de 18 ans vs plus de 18 ans).

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Moins de 18 ans :

- La situation (image/description de l'image, contexte dans lequel elle a été produite, attentes en matière de respect de la vie privée) semble correspondre à la définition d'une image intime au sens du *Code criminel*.
- La police et la protection de l'enfance ne soulèvent aucune préoccupation après réception de la copie pour information du signalement (ils ne disposent d'aucune autre information sur le jeune instigateur ou la jeune victime qui justifierait un traitement autre que la déjudiciarisation).
- La jeune victime et le jeune instigateur sont âgés de 13-17 ans ou le signalement a été fait par un parent/tuteur.
- L'un des jeunes est âgé de 13-15 ans; l'autre est plus âgé, mais l'exception relative à la proximité d'âge s'applique.
- Il n'y a aucune indication d'abus, d'extorsion, de harcèlement, de pensées suicidaires, etc.
- La jeune victime et le jeune instigateur se connaissent dans la vraie vie (ou par l'entremise d'un autre jeune).



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Plus de 18 ans :

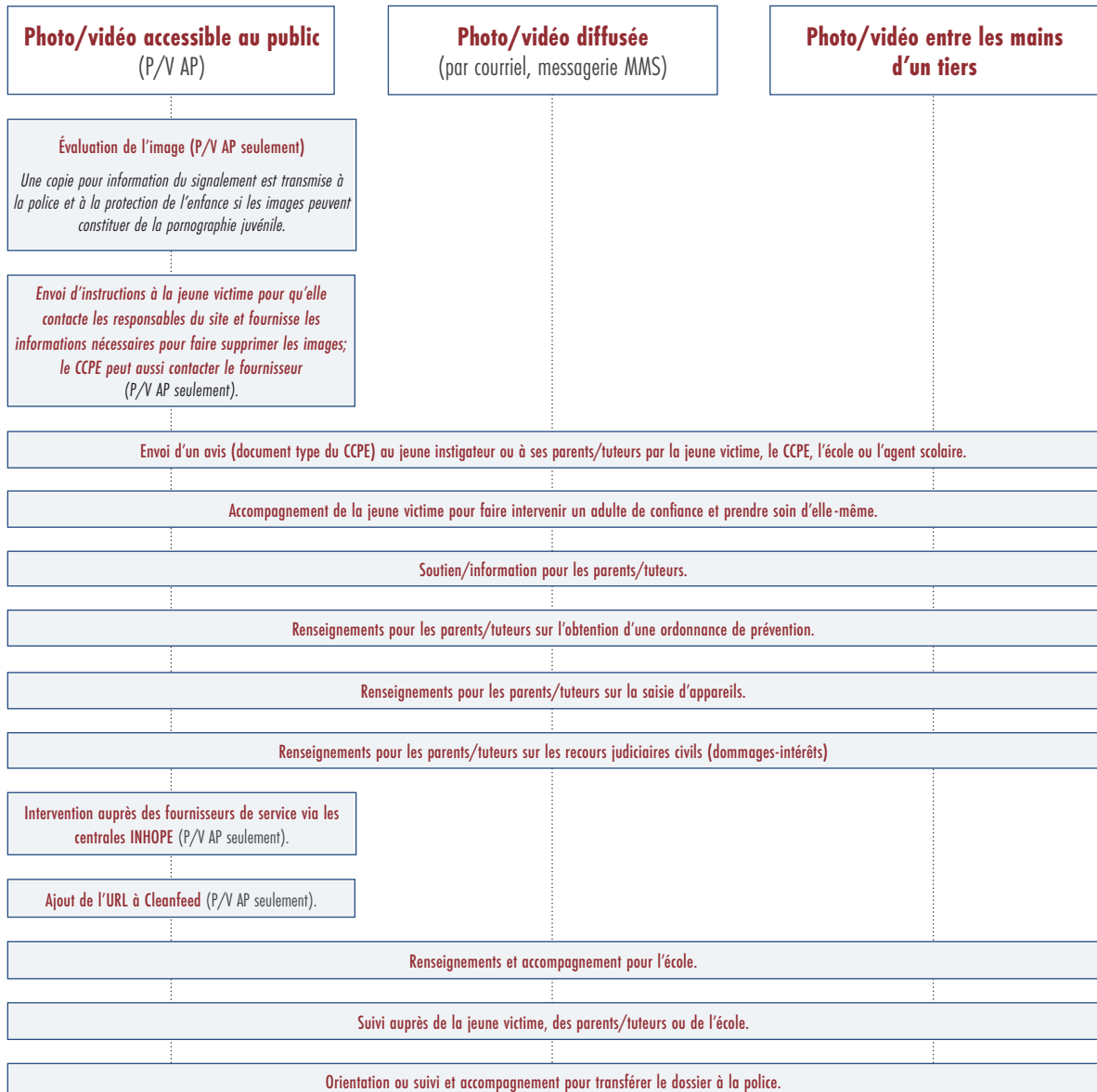
- La situation (image/description de l'image, contexte dans lequel elle a été produite, attentes en matière de respect de la vie privée) semble correspondre à la définition d'une image intime au sens du *Code criminel*.
- La victime est âgée de plus de 18 ans (N. B. : Le CCPE peut apporter un soutien plus direct aux victimes âgées de 18 à 23 ans).
- La personne qui a publié ou diffusé l'image intime ou à caractère sexuel ou qui l'a en sa possession a 18 ans ou plus.

SERVICES DE SOUTIEN OFFERTS PAR LE CCPE

Les services de soutien offerts par le CCPE à une personne touchée par la diffusion non consensuelle d'une image ou à caractère sexuel dépendent de l'âge de la personne.

Moins de 18 ans :

Selon les informations fournies (sur l'identité de la jeune victime ou du jeune instigateur, l'intention derrière la production des images, l'emplacement où elles se trouvent, l'étendue de leur diffusion, les informations venant de l'école à propos de la jeune victime ou du jeune instigateur), le CCPE peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :



Plus de 18 ans :

Selon les informations fournies, le CCPE peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :

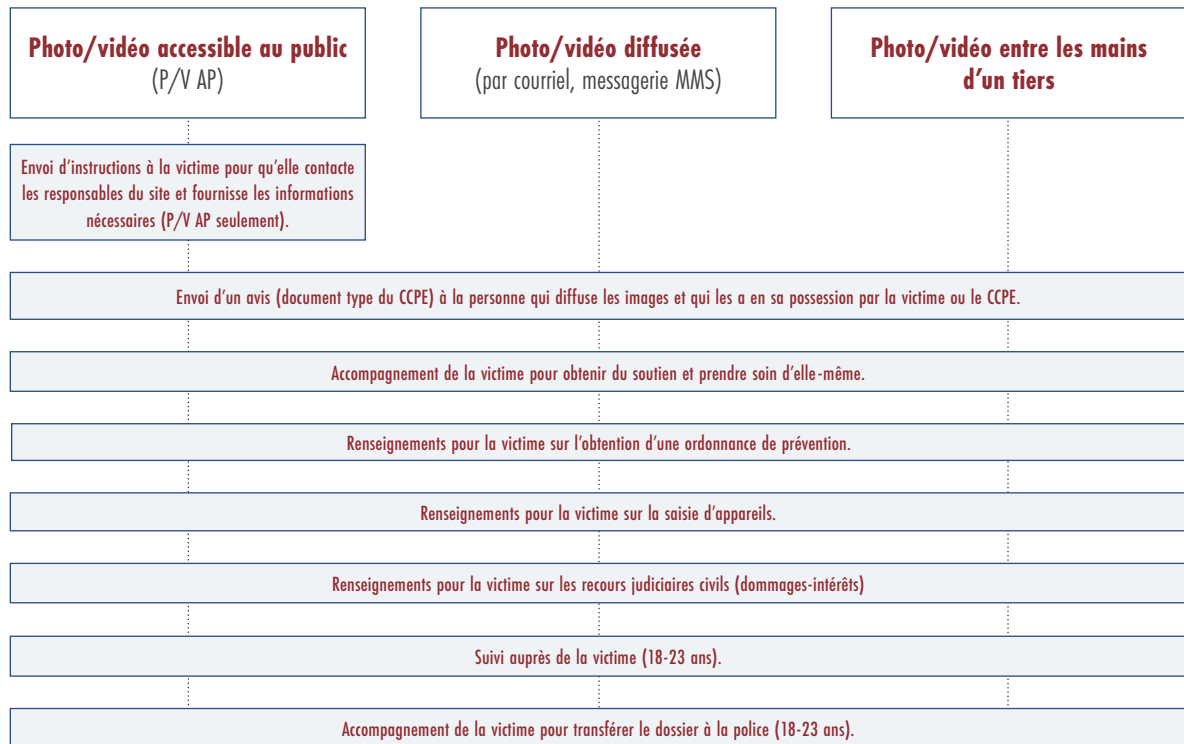


Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

cyberaide!ca^{MD}



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCETM
Aider les familles. Protéger les enfants.

 protegeonsnosenfants.ca

 @ProtegerEnfant

 Centre canadien de protection de l'enfance